

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.05.2018	14h14	18.154	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Député-e-s Vert'Libéraux

Titre : Lutte contre les déchets en plastique : les citoyen-ne-s et les communes agissent, l'État somnole

Contenu :

La Ville de Neuchâtel vient de décider, d'entente avec GastroNeuchâtel, de faire œuvre de pionnière en devenant la première ville de Suisse à bannir les pailles jetables en plastique des cafés et restaurants. Comme le dit la conseillère communale en charge du projet : « Cela ne résoudra pas tout, mais contribuera à la lutte contre la surconsommation de plastique et le littering. »

Cette action a connu un écho mondial, qui montre bien à quel point la pollution due aux déchets abandonnés dans les rues est devenue une préoccupation majeure.

Selon nos informations, la commune de Neuchâtel aurait probablement besoin de vérifier si les bases légales actuelles sont suffisamment solides pour pouvoir aller plus loin dans sa démarche, ou s'il convient de les étoffer au niveau cantonal. À terme, il serait en effet souhaitable que d'autres ustensiles ou emballages en plastique, qui finissent au mieux à la poubelle, au pire dans les rues, les champs, les forêts ou les cours d'eau après une seule utilisation, puissent être proscrits.

Or, le 26 juin 2016, le groupe Vert'Libéral avait déposé la motion 16.151, transformée en postulat, Lutter contre le fléau du littering, que le Grand Conseil avait unanimement adoptée le 30 août de la même année.

Dans un rapport daté du 8 février 2017, intitulé *Bilan de la gestion des déchets urbains*, que le Grand Conseil n'a pas encore traité, le Conseil d'État annonçait sa réponse à venir au postulat Vert'Libéral. À ce jour, cette réponse se fait toujours attendre. Or, selon l'article 242 de la loi d'organisation du Grand Conseil, « en cas d'acceptation du postulat, le Conseil d'État y donne suite dans un délai d'une année. » Ce délai est aujourd'hui échu depuis 9 mois.

Le Conseil d'État est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

- Pour quelle raison n'a-t-il pas présenté son rapport en réponse au postulat Vert'Libéral 16.151 dans les délais ?
- Est-il en contact avec les autorités communales, et notamment celles de la Ville de Neuchâtel, pour s'assurer que les démarches volontaristes actuelles et futures pour lutter contre l'abandon de déchets dans l'espace public disposent de bases légales suffisantes ?
- Dans le cas contraire, est-il disposé à intégrer les besoins éventuels des communes concernées dans son rapport et ses projets de loi ?
- Quand est-ce que le rapport au postulat 16.151 sera finalement présenté ?
- Par ailleurs, combien d'autres objets adoptés par le Grand Conseil n'ont pas encore reçu de réponse, quand bien même le délai imparti par la loi a déjà été dépassé ?
- Le Conseil d'État est-il disposé à indiquer sur le site internet de l'État le dépassement des délais légaux et ses motifs ?

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Mauro Moruzzi

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Aël Kistler	Alain Marti	Maxime Auchlin
Mireille Tissot-Daguette	Jennifer Hirter	